

Département de la Loire
Canton n° 9 – Renaison
Commune de Renaison

N° 24.31 : Programme « village d'avenir » : approbation de la convention avec l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires

Le Maire de Renaison ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L2122-22 et L 2122-23 ;

Vu l'article L1321-2-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant la candidature de la commune de Renaison au programme « Villages d'avenir » de l'Etat qui est un programme d'ingénierie qui consiste à apporter un soutien en ingénierie aux communes volontaires ;

Considérant que la commune de Renaison est lauréate du dispositif dans le département de la Loire ;

Considérant que la commune a souhaité être accompagnée pour mener une étude de programmation de travaux avec pré-chiffrage pour l'espace santé ;

Considérant la convention proposée par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (l'ANCT) précisant les modalités pratiques et financières de son accompagnement pour l'étude de programmation des travaux de réaménagement de l'espace santé.

DÉCIDE

ARTICLE 1 :

D'approuver la convention d'accompagnement avec l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (l'ANCT) précisant les modalités pratiques et financières de son accompagnement pour l'étude de programmation des travaux de réaménagement de l'espace santé ci-annexée.

ARTICLE 2 :

La présente décision sera :

- affichée et inscrite au registre de la Commune
- adressée à Monsieur le Sous-préfet de ROANNE (Loire)

Renaison, le 1^{er} octobre 2024

Par délégation du Conseil municipal,
Le Maire,
Laurent BELUZE

